

Parc national de la Vanoise

Objectif 2.1.4 Adapter les pratiques pour une bonne cohabitation entre espèces sauvages et troupeaux domestiques

Contexte

Les populations de chamois et de bouquetins ont très fortement augmenté dans le coeur du parc national au cours des dernières décennies. Parallèlement, l'évolution des pratiques pastorales conduit à des utilisations plus précoces ou plus intensives des secteurs d'altitude. Dans certains alpages la ressource herbacée peut se révéler localement insuffisante pour faire face aux besoins cumulés des troupeaux domestiques et des herbivores sauvages, notamment sur les secteurs d'altitude qui ne font pas l'objet de gardiennage. Le problème pourrait s'accroître si le changement climatique en cours amenait des étés plus chauds et secs. La cohabitation rapprochée entre ongulés sauvages et domestiques sur un même espace **accroît la probabilité de transmissions croisées de maladies et de parasites, augmentant les risques sanitaires pour les deux groupes. Par ailleurs, certains produits vétérinaires antiparasitaires administrés aux troupeaux avant la montée en alpage ou pendant l'estive, puis rejetés avec les excréments dans les milieux naturels pâturés, peuvent s'avérer nocifs pour les animaux qui s'en nourrissent, en particulier les insectes coprophages. Il en résulte une moindre dégradation des bouses, ce qui perturbe l'écosystème et impacte le bon fonctionnement de l'alpage.**

[...]

Enjeux

Cet objectif s'inscrit dans deux enjeux relevant de missions fondamentales du parc national : Préserver, conforter et promouvoir les patrimoines naturels et culturels et leur intégration aux activités humaines, sur le plan de la connaissance, et Pérenniser la complémentarité entre une naturalité préservée et une économie agropastorale dynamique.

Objectifs poursuivis

- Il s'agit de favoriser un partage de l'espace encourageant l'allègement de la pression pastorale dans les secteurs d'altitude et un redéploiement des troupeaux vers les parties plus basses des alpages, ou les pâturages intermédiaires, actuellement sous-utilisés. Cela réduira les risques de transmission de maladies et les problèmes de dérangement, induits par la cohabitation rapprochée entre troupeaux domestiques et ongulés sauvages.
- Il s'agit également de promouvoir l'utilisation de produits présentant un bon compromis entre l'efficacité sanitaire, les contraintes économiques et sociales (coût et modes d'administration) et les exigences écologiques.

[...]

Mesures contribuant à l'atteinte de l'objectif

Parc national de la Vanoise

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
<p>2.1.4.a - Prendre en compte la présence des ongulés sauvages dans les diagnostics et plans de gestion pastoraux.</p>	<p>Prendre l'initiative auprès des OPA et porter à connaissance les données sur les ongulés.</p>	<p>Assurer le suivi</p>	<p>Organisations professionnelles agricoles</p>
<p>[...]</p>	<p>[...]</p>	<p>[...]</p>	<p>[...]</p>
<p>2.1.4.c - Assurer une surveillance sanitaire rapprochée des ongulés sauvages (surveillance des signes cliniques, examen de l'état sanitaire lors des captures, suivi de la mortalité, identification des causes)</p>	<p>Assurer le suivi, porter à connaissance les observations et les résultats</p>		<p>Services vétérinaires</p>
<p>[...]</p>	<p>[...]</p>		<p>[...]</p>
<p>2.1.4.g - Évaluer de manière comparée et partagée les traitements antiparasitaires existant et leurs impacts, associant les vétérinaires, les organisations agricoles et l'établissement public du parc national. Intégrer le compartiment hydrobiologique dans l'évaluation</p>	<p>Dresser l'état des lieux des pratiques actuelles, assurer l'animation, le suivi et la restitution des résultats</p>		<p>Organisations professionnelles agricoles, vétérinaires, organismes de recherche scientifique</p>
<p>2.1.4.h ? - Sensibiliser les vétérinaires et les acteurs concernés sur les traitements et leurs effets</p>	<p>Mettre en réseau les acteurs et porter à connaissance les recommandations techniques,</p>		<p>Organisations professionnelles agricoles, vétérinaires</p>
<p>2.1.4.i - Apporter un appui à la mise en oeuvre de pratiques de traitements à moindre impact,</p>	<p>Apporter du conseil, accompagner et assurer</p>		<p>Organisations professionnelles agricoles, vétérinaires</p>

Parc national de la Vanoise

notamment la mise à disposition de matériel spécifique (pédiluves...) et l'organisation de la collecte des traitements et produits après utilisation	un suivi		
[...]	[...]		[...]
2.1.4.I - Soutenir la mise en oeuvre de mesures préventives pour certaines maladies non réglementées comme le piétin (implantation de pédiluves)	Inciter, conseiller et assurer le suivi		Organisations professionnelles agricoles

Référence ID de l'article : #4386

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-07-26 15:16